



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 14 février 2020
Convocation des conseillers :
le 14 février 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 28 février 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller
Excusés : Martin Kox, Echevin, Vera Spautz, Vera Spautz, Jean Tonnar, Jean Tonnar, Daliah Scholl, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 9. Classement comme monument national de deux locomotives et d'un wagon de transport de laitier liquide ; avis

Considérant que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux, le Ministère de la Culture propose, en raison de son intérêt historique, architectural et esthétique, de classer comme monument national les objets suivants:

- Elektrolokomotive AEG 620, appartenant à la Ville d'Esch-sur-Alzette;
- Dampflokomotive Hanomag, appartenant à la Ville d'Esch-sur-Alzette;
- Schlackenwagen ADU 20, appartenant à la Ville d'Esch-sur-Alzette;

Vu l'intérêt historique, architectural et esthétique, tel que retenu notamment par des experts du Service des sites et monuments nationaux;

Vu l'avis de la Commission des sites et monuments nationaux (COSIMO) du 15 janvier 2020;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;
Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux, telle que modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**avise positivement et
à l'unanimité**

le classement comme monument national des objets suivants:

- Elektrolokomotive AEG 620
- Dampflokomotive Hanomag
- Schlackenwagen ADU 20

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre